

Hier, la même police eût l'idée de rendre visite à quelques cabaretiers du Blanc-Seau, et de vérifier leurs produits. Bien lui en prit, car, trois de ces industriels additionnaient leurs boissons de 20 à 30 0/0 d'eau.

Gustave Zatory, tailleur, et Césarine Gallait, servante, ont été arrêtés à Tourcoing, l'un pour vol d'une montre, l'autre pour vol d'une somme de 25 francs.

Un incendie a éclaté, avant-hier, dans la soirée, chez MM. Dupire frères, cultivateurs, à Ascq. La grange et les récoltes ont été entièrement consumées, la perte est évaluée à 7,000 francs, et couverte par une assurance. Grâce aux prompts secours apportés par les habitants de la commune, la ferme a pu être préservée d'une destruction certaine.

L'avant-dernière nuit, des préposés des douanes de Sully aperçurent deux fraudeurs portant chacun un énorme ballot. Ils se mirent à leur poursuite, et furent assez heureux pour arrêter l'un d'eux, Théodore Masurel, teinturier, demeurant à Roubaix; la charge qu'il portait était de 44 kil. de tabac belge. Le deuxième fraudeur put s'échapper, en laissant tomber sa charge, d'un poids égal à celle de son acolyte. Les douaniers trouvèrent sur leur route deux autres charges, pesant ensemble 80 kil., abandonnées sans doute par des fraudeurs suivant de près les deux premiers.

Il y a quelques jours, sur le territoire d'Ascq, le brigadier Caruel et le préposé Dehaut, de la brigade de Lesquin, ont capturé sept ballots renfermant 300 kilog. de tabac belge, et arrêté trois des contrebandiers qui les portaient.

Est-ce que les infamies de Basset, employé d'octroi, un des misérables du Bois-de-Boulogne de Lille, empêcheraient certains de ses collègues de dormir ? On le croirait d'après le fait que nous allons rapporter.

Avant-hier, vers sept heures du soir la femme D..., demeurant rue des Postes, fut accostée, place des Quatre-Chemins, par deux individus qui la saisirent par le bras en disant qu'ils allaient la conduire au poste.

— Je n'ai rien fait de mal, dit la pauvre femme effrayée, je n'ai rien fait pour être conduite au poste. D'ailleurs, qui êtes-vous ?

— Nous sommes des agents de la police de sûreté.

La femme D... n'opposa aucune résistance, comptant sans doute appeler au secours quand on arriverait près de son domicile, vers lequel les individus la dirigeaient — sans le savoir, bien entendu.

Lorsqu'elle fut vis-à-vis de sa maison, elle cria au secours. Son père se trouvait précisément à la porte. Il s'élança. Un voisin accourut en même temps et demanda aux deux individus pourquoi ils ont arrêté cette femme, de quel droit ?

— Nous sommes des agents de la sûreté répéterent-ils.

— En ce cas, montrez-moi votre commission.

L'un des deux exhiba un papier dans un coin duquel, à la lueur du gaz, il lui montra le mot Commission. Au même instant le voisin lui arracha le papier des mains, et, toujours à la lueur du gaz, et tenant son homme au collet, apprit qu'il était employé d'octroi.

L'autre individu avait pris la fuite.

— J'en ai vu assez, dit le voisin, à son prisonnier; maintenant, c'est moi qui vais vous conduire au poste.

Ce qui fut fait. Quant à son complice, il a été arrêté hier.

On se demande quel était le mobile de l'arrestation de cette femme par ces deux employés d'octroi qui étaient de service ambulants. C'est ce que la justice nous apprendra sans doute. Quoi qu'il en soit, on ne saurait trop louer la présence d'esprit et l'énergie du voisin qui, en s'emparant de la commission de l'employé d'octroi, a fait connaître les coupables, et peut-être prévenu ainsi une nouvelle édition des crimes du Bois-de-Boulogne.

Ces deux employés B. et F. sont mariés et père de famille. Indépendamment de la révocation qui les attend, ils vont être poursuivis pour usurpation de titres, sans savoir si la justice ne découvrira pas à leur charge des faits beaucoup plus graves.

(Propagateur).

Il y a quelques jours, à la suite d'une vente faite après décès dans une maison du square Jussieu à Lille, un fripier a trouvé dans les vieux meubles qu'il venait d'acheter une somme de 7,500 fr. qu'il s'est empressé de remettre aux légitimes propriétaires.

Depuis quelques jours, les passants s'arrêtent devant la maison portant le n° 74 de la Grande-Rue, (en face de la rue du Collège); ils y voient une salle immense, dans laquelle travaillent de nombreux ouvriers maçons, charpentiers, etc.; là s'exécutent, des travaux considérables pour l'agrandissement des magasins de l'Industrie française, agran-

dissement annoncé déjà depuis quelque temps.

Installée à Roubaix depuis plusieurs mois, cette importante maison, qui a la spécialité des vêtements confectionnés et sur mesure, n'a pas tardé à prendre une grande extension et bientôt elle s'est trouvée à l'étroit dans son local. Pour le transformer et l'agrandir, elle s'est entendue avec un entrepreneur qui établit un vaste magasin, des salles de coupe, des ateliers, enfin tout l'agencement nécessaire à une grande industrie. Le propriétaire de cette maison a du reste parfaitement compris les besoins de notre pays: pour avoir des vêtements élégants nous nous croyons trop souvent obligés de nous adresser au dehors; ce qui occasionnait des dépenses de déplacement toujours onéreuses. L'Industrie française, par ses relations directes avec les grandes fabriques, nous fournira les vêtements les plus élégants à des prix fort modérés.

Le succès que cette maison a obtenu dès son apparition prouve qu'elle a la sympathie des Roubaisiens. Alons, bonne chance à l'Industrie française !

Deux accidents nous sont signalés par le Courrier du Nord dans la commune de Vieux-Condé. Une vieille femme de 82 ans a été trouvée morte sur une chaise près de son foyer dont les flammes avaient atteint ses vêtements. La partie gauche du corps était presque entièrement carbonisée. On suppose que la pauvre vieille, frappée d'apoplexie, s'est trouvée hors d'état d'appeler au secours quand le feu s'est communiqué à ses habits.

Ce fait s'est passé le 17. Trois jours après, une femme qui tirait de l'eau à un puits situé près d'un sentier, dans des jardins non clos, y a trouvé un cadavre qu'à son appel on est venu retirer et non sans peine. Ce cadavre était celui d'un ouvrier mineur, célibataire, demeurant dans la commune. Il était vêtu d'un domino blanc. Aucune trace de violence n'ayant été constatée, il faut croire que ce malheureux est tombé accidentellement dans le puits, à la suite de libations trop prolongées.

### Faits Divers

— Mme la maréchale de Mac-Mahon a reçu hier les membres et le directeur de l'assistance publique, ainsi que M. le préfet de la Seine, afin de s'entendre avec eux sur l'emplacement et l'organisation des fourneaux.

— On mande de Rome, 25 février, que Mgr Battaile, évêque d'Asti, actuellement à Rome, a remis au Pape une somme de 50,000 fr. pour le denier de Saint-Pierre.

— On annonce que plusieurs arrestations ont été opérées hier matin à Paris, à la suite d'indications données par quelques-uns des auditeurs ou des lecteurs des débats de l'affaire Vincenzini. On croyait que de nouvelles arrestations auraient également lieu dans la soirée.

— M. le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux commandant les corps d'armée une circulaire relative à la création des bibliothèques dans les régiments. Elle constate que depuis un an, 300 casernes ont été pourvues de bibliothèques. Mais dans un certain nombre de garnisons, les donateurs ont essayé de créer en dehors des casernes des salles de lecture ou des bibliothèques destinées aux sous-officiers et soldats. M. le ministre de la guerre déclare que ces institutions ne remplissent qu'imparfaitement le but qu'elles se proposent, qu'elles ont le grave inconvénient de se dérober à toute surveillance militaire, et qu'il y a lieu d'examiner s'il ne serait pas possible de faire rentrer dans les casernes les bibliothèques déjà créées au dehors.

— On écrit de Marseille, au Messenger du Midi, journal de Montpellier: On instruit en ce moment à Marseille et à Paris une affaire très délicate sur laquelle j'ai des renseignements complets, mais que la prudence me fait un devoir de ne pas révéler encore.

Il s'agit de détournement de marchandises pour un chiffre considérable dans des gares que je ne dois pas désigner jusqu'après l'instruction qui se poursuit très activement. Les détournements consistaient sur les colis refusés par les destinataires. Le procès aura du retentissement, car les inculpés ne sont pas les premiers venus et l'un d'eux est déjà sous les verrous.

— Hier, rapporte le Salut Public, de Lyon, en date du 25 février, le tribunal correctionnel avait encore à juger un de ces individus qui, revêtus du costume ecclésiastique, vont faire des quêtes pour la création de prétendus orphelinats ou la reconstruction de couvents et d'églises et garnissent leurs poches au préjudice des bonnes âmes, qu'ils exploitent. Le sieur Louis Jacquemont, déclaré coupable de plusieurs escroqueries commises de cette façon, a été condamné à un an de prison et 500 francs d'amende.

— Le Journal de Lot-et-Garonne signale un nouveau prétendant destiné à faire concurrence aux Naundorff. C'est un jeune homme qui prend les noms de Louis-Charles-Marie de Bourbon. Il habite dans un couvent aux environs de Montauban, et il n'est bruit que de lui dans toute la contrée. Il a écrit à divers membres du parti légitimiste pour faire valoir ses droits. D'ailleurs, il est peu dangereux et déclare ne vouloir monter sur le trône de France qu'après M. le comte de Chambord.

— Il est difficile de se faire une idée de l'effroyable misère qui désolé certains quartiers de Paris. Depuis vingt ans, les tribunaux correctionnels n'avaient jamais autant prononcé de condamnations pour vagabondage.

D'autre part, on nous cite un fait assez caractéristique: la moyenne, dans ces derniers temps, des locataires expulsés pour n'avoir pas payé leur terme était de huit à dix par terme. Le chiffre est aujourd'hui de 150 pour le terme dernier.

Ces malheureux, laissés sur la voie publique après vente à l'encan de leurs meubles, sont recueillis à la préfecture de police. Là, on leur donne de petits subsides si l'on a affaire à de braves gens, et l'on écrit ainsi de les envoyer au dépôt de Villers-Cotterets.

Le budget de la préfecture de police devra être nécessairement augmenté pour suffire à ce surcroît de dépenses.

— On écrit d'Amel, 22: il y a quelques jours, un triste accident a mis en émoi le village de Sippenaekem.

Une petite fille, d'une huitaine d'années, jouait dans une grange, avec des enfants de son âge. Soudain, tandis que les bambins sautillaient gaiement sur des bottes de paille, une détonation se fait entendre et la petite fille tombe raide morte. La balle d'un fusil cachée sous les pieds de ses camarades, et qui venait de se détendre, l'avait frappée, dans la région du cœur.

Comment cette arme se trouvait-elle en cet endroit? c'est ce que le parquet de Villers doit avoir cherché à découvrir, je pense, le lendemain de ce malheur.

### TRIBUNAUX

AFFAIRE VINCENZINI — 18<sup>e</sup> conseil de guerre. — Audience du 26 février.

L'audience est reprise à midi et demi. Au commencement de l'audience, M. le commissaire du gouvernement a rendu compte de l'expertise qui a été faite ce matin par M. Blot, capitaine rapporteur et le jeune Albert Schuydt, dans le but de déterminer l'endroit précis où se trouvait la Pelata jetter des pierres à Vincenzini.

Après cet incident, M. le commissaire du gouvernement a pris la parole dans son réquisitoire qui a duré près de deux heures; M. le commandant Romain, s'appuyant sur les témoignages accablants des témoins, a fait ressortir la conduite odieuse des accusés dans la journée du 26 février. En ce qui regarde Bonnard, M. le commissaire du gouvernement a conclu purement et simplement à la peine de mort. Quant à Pelata, tout en le jugeant très coupable, M. le commissaire du gouvernement a reconnu qu'il y avait des circonstances atténuantes.

M. Brossard a pris ensuite la parole pour Bonnard. Il s'est appliqué à faire ressortir les variations de quelques témoins. Pour lui, la déposition de M. Ghislain, si accablante pour Bonnard, doit être attribuée entièrement à la pression de l'inspecteur de police Plant. Pour lui, son client a dit des sottises; mais n'en a pas fait.

M. Constant a plaidé ensuite pour Pelata. Il s'est plaint particulièrement que Pelata n'est pas assisté ce matin à l'expertise qui a été faite quai Bourden. Quant à la déposition du jeune Schuydt sur laquelle repose pour ainsi dire presque toute l'accusation, M. Constant a déclaré qu'on ne pourrait avoir qu'une médiocre confiance dans les allégations d'un jeune homme de 16 ans. Après les plaidoiries, les deux accusés ont dit quelques mots: Pelata, qui a parlé le premier, a dit: Je suis un ouvrier qui ne s'occupe que de son travail. Depuis 10 mois, je suis emprisonné et soumis à un régime exceptionnel. C'est au bout de 3 ans qu'on vient m'accuser d'un crime horrible que j'aurais commis, moi, fils d'un sergent de ville. (Ici Pelata est très ému; il déclare qu'il lui est impossible de continuer.)

M. le président: Du reste, c'est inutile; votre défenseur a exposé au conseil toutes les raisons que vous pourriez donner. Et vous, Bonnard, qu'avez-vous à dire? — R. — Rien qu'une chose, mon colonel, c'est que les témoins ont varié plusieurs fois dans l'accusation portée contre moi. Le crime est odieux et je ne l'ai pas commis. Et la preuve, c'est que, si j'avais commis le crime j'aurais quitté la France et je ne serais pas ici. Après ces paroles, M. le président déclare les débats clos et le conseil passe dans la salle des délibérations pour se prononcer sur les questions qui lui sont soumises. — Il est 4 heures 3/4. — Le jugement sera probablement rendu vers 6 heures ou 6 heures 1/2.

Dernière heure. — Verdict. — A 5 h. 1/4 le conseil rentre dans la salle des délibérations et le président donne lecture du jugement qui condamne à l'unanimité les nommés Bonnard et Pelata à la peine de mort.

### Nouvelles du soir

Dépêches Télégraphiques (Service particulier du Journal de Roubaix).

Paris, 27 février, 2 h. soir.

Toutes les chambres réunies en audience solennelle, ont débouté les héritiers Naundorff, les qualifiant d'aventuriers hardis et pleins d'astuce.

Le jugement rendu en 1851 a été confirmé. Les héritiers Naundorff sont condamnés à une forte amende et aux dépens.

Marseille, 26 février. — Les journaux annoncent la saisie de nombreuses photographies du prince impérial portant un drapeau semé d'abeilles d'or.

Londres, 26 février. — Le bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre donne les résultats suivants:

Augmentation: Réserve des billets 402.740 liv. sterl. Comptes du Trésor 892.250 id. Portefeuille 75.761 id. Encaisse métallique 186.553 id.

Diminution: Circulation 180.193 id. Comptes particuliers 424.679 id.

La réserve représente 49 3/16 0/0 du passif.

Vienne, 26 février. — L'Empereur d'Autriche doit être de retour ici demain matin.

On s'attend à la retraite du ministre hongrois et à une modification du ministère autrichien.

L'Ambassadeur d'Autriche à Constantinople a obtenu un congé et arrivera ici très prochainement.

On annonce divers changements dans le personnel des consuls d'Autriche en Orient.

Bayonne, 25 février. — (Source carlis): Dans les villes et les villages de la Navarre, on a sonné les cloches à l'occasion de la victoire remportée à Somorostro par l'armée de Don Carlos, mais les détails manquent; il n'y a pas de bulletin officiel.

Berlin, 26 février. — La Gazette de l'Allemagne du Nord consacre un long article à l'exposition internationale que l'on se propose d'organiser à Paris en 1875. Elle déclare souhaiter tout le succès possible au projet du gouvernement français, d'autant plus que l'exécution de ce projet suppose nécessairement une situation pacifique inspirant la sécurité et la confiance.

La feuille berlinoise ajoute qu'on ne peut, toutefois, être sûr que les passions du peuple français soient assez refroidies en 1875, pour que l'industrie allemande puisse aussi prendre part à l'exposition, et que les visiteurs allemands puissent se confier sans appréhensions à l'hospitalité française.

### COMMERCE

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Liverpool, 27 février. (Dépêche de MM. Busch et C<sup>o</sup>, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes 12,000 b. Marché calme, sans changement.

Havre, 27 février. (Dépêche de MM. Busch et C<sup>o</sup>, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes 600 balles. Marché calme, prix soutenus.

### Avis divers.

ANVERS, 26 février. — Laines. — On a vendu aujourd'hui 166 balles laines en suint de la Plata.

HAVRE, 26 février. — Cotons. — La demande a été languissante aujourd'hui sur place, pour cotons disponibles, et le marché présente toujours une certaine lourdeur, sans que l'on puisse, toutefois, constater de changement. Le très ordinaire Louisiane vaut 86/98 fr.; le Georgia, 95 fr. environ. On a fait du strict low middling Louisiane, dans le port, à 99 fr. Peu de demande en Surate disponibles, et prix fermes. — A livrer, il y a eu lieu de nombreuses affaires traitées. Il s'est ainsi depuis hier environ 3,000 b. Oomra, de 65 à 67 fr. pour fair, par steamers ou par voiliers, de 70 fr. 50 à 71 fr. pour good fair, ce dernier prix par voiliers de mars ou avril; enfin, à 68 fr. pour fully fair par voilier de février-mars. On n'a coté que très petite partie de ces affaires.

A terme, on tient 96 fr. 50 pour mois prochains, et il a fallu payer 96 fr. pour février; on demande maintenant 97 fr. pour ce mois.

Les ventes notées à quatre heures vont à 1,076 b., dont seulement 350 b. Oomra à livrer.

Nous recommandons aux malades atteints de maladies de poitrine, la lecture de la brochure Guérison de la Phthisie pulmonaire et de la Bronchite chronique, 9<sup>e</sup> éd. avec traitement nouveau, par le Docteur Jules Boyer, de Paris. Cet ouvrage renferme l'attestation de nombreux cas de guérison envoyés par les médecins ou les malades reconnaissants. Envoi franco contre 1 fr. 50 en timb.-poste, à l'éditeur, A. DELAHAYE, libraire, 23, place de l'École-de-Médecine, Paris. A Roubaix, chez M. COILLE, pharmacien. 5384

### PREMIÈRE COMMUNION

Librairie Alfred REBOUX Rue Nain, 1, Roubaix.

GRAND ET BEAU CHOIX DE

Livres de Prières, Images, Chapelets MÉDAILLES, ETC.

SANTÉ A TOUS rendue sans médicaine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite:

### REVALESCIERE.

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuard de Decles, pair d'Angleterre, etc., etc. N° 49,842: M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 46,270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissement, constipation et surdité de 25 an-

nées. — N° 46,270: M. le docteur-médecin Martin d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218: le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtres. — N° 18,744: le docteur-médecin Shorland, d'une hydrocèle et constipation. — N° 49,522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 62,913.

Valgorse, (Ardèche), 19 octobre 1863. La Revalescière est un remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julia, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie.

MONSIEUR, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 376 tasses, 60 fr. franco. Envoi contre bon de poste: les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Roubaix chez MM. Coille, pharmacien, Morille-Bourgeois et chez les autres pharmaciens et épiciers. — DU BARRY & Co., 26, Place Vendôme, à Paris. 4098 — A.

### Comptoir des Fonds publics

70, rue de l'Hôpital-Militaire, à LILLE A. DE MÉVOLHON

Avances sur Titres

Achat et Vente de Valeurs au comptant Ordres de Bourse à terme.

Paiement de coupons sans commission. 5681

### Lettres de faire part

POUR DÉCÈS ET OBITS livrées en deux heures, avec avis gratuit dans le Journal de Roubaix, (grande et petite éditions). Imprimerie Alfred REBOUX, rue Nain, 1 Roubaix.

BOURSE DE PARIS DU 25 FÉVRIER

VALEURS	Coture	Cl. précéd.	Baisse	Gains
A TERME				
3 0/0	58.90	59.05	..	0.15
5 0/0 1871	93.25	93.32 1/2	..	0.07 1/2
5 0/0 1872	93.25	93.32 1/2	..	0.07 1/2
B. de France	38.80	38.30	..	0.50
B. de Paris	105.50	106.00	..	0.50
Est	802.50	494.25	..	2.50
Lyon	280.00	883.75	..	6.25
Midi	515.00	..	..	1.25
Nord	..	1010	..	..
Orléans	581.25	842.50	2.50	..
Ouest	..	..	..	..
Gaz	1010	737.50	..	..
Suez	842.50	417.50	..	..
5 0/0 Italien	..	61.50	..	..
Espagnol	736.25	352.50	..	1.25
Lombards	418.75	357.50	1.25	..
Autrichiens	61.55	717.50	0.05	..
Foncier	352.50	805.00	..	..
Mobilier	355.00	286.25	..	2.50
Générale	716.25	513.75	..	4.25
COMPTANT				
3 0/0	58.95	59.10	..	0.15
5 0/0 libéré	93.25	93.30	..	0.05
5 0/0 non-lib.	93.25	93.30	..	0.05
4 1/2 0/0	86.30	86.03	0.15	..
Morgan	523.75	523.75	..	..
Ville 1869	290.00	290.00	..	..
1871	255.00	256.75	1.25	..
Obi. 3 0/0 Est	269.75	269.75	..	..
» Lyon	247.50	287.50	..	..
» Midi	275.00	274.25	0.75	..
» Orléans	278.25	287.50	..	8.75
» Vendé	241.00	242.00	..	1.00
Orléans à Ch.	230.00	230.00	..	..
Orl. Rouen N.	..	218.75	..	..
» (Sud)	195.00	195.00	..	..
BANQUE				
3 0/0 Esp. Int	15 7/8	15 3/4	1/8	..
30/0 Esp. Ext 69	18 7/8	18 3/4	1/4	..
5 0/0 Turc	39.80	39.95	..	0.15
50/0 Péruvien	60 13/16	..	..	3/16
Immobilière	..	61.00	..	..

### BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris du 25 février.

Deux heures. — Nous n'avons aucun changement à signaler dans les cours de nos Rentes.

Dès le début, quelques ventes avaient amené un peu de faiblesse, mais la légère perte qu'elles avaient provoquée a été regagnée, et en ce moment notre Emprunt nouveau est demandé au cours de clôture de la veille.

Acheteurs et vendeurs doivent réserver leurs forces pour samedi, dernier jour de la réponse des primes.

A ce moment-là chacun des deux partis aura besoin de tous ses moyens d'action pour donner une direction à notre marché.

Jusqu'à ce jour la hausse a prévalu; cependant si les acheteurs laissent encore faiblir nos fonds d'Etat, il arriverait, sans doute, que les vendeurs reprendraient un peu d'autorité et feraient repasser une partie de l'avance obtenue aujourd'hui.

Le marché des valeurs est complètement nul. Nos chemins de fer sont faibles, mais sans changement dans les cours.

Le Mobilier a baissé de 5 fr., sans donner lieu à de fortes transactions.

Le Foncier est lourd à 807.

Les Suez et les délégations n'ont pas varié. Les Autrichiens et les Lombards, après avoir baissé de 2 fr., sont revenus aux cours de la veille.

La Rente italienne se maintient au cours de 61 70.

Le Foncier d'Autriche est ferme à 555 fr. Trois heures. — Le 3 0/0 reste à 58.90, le 5 0/0 à 93.20, et l'Emprunt nouveau à 93.25.